UNION INFO express

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG) 6, rue de la Tour-de-Boël - 1204 Genève
secretariat@union-ge.ch --- www.union-ge.ch

DECEMBRE 2017

Dans ce numéro :

- Edito : Un mois de décembre…torride pour la fonction publique
- Relation profs-élèves, la ligne rouge
- L'UNION adresse ses vœux…
- Coup de semonce des fonctionnnaires (Courrier)
- Breaking News (RTS)
- Offre exclusive pour les membres de l'UCESG

Edito : Un mois de décembre … torride pour la fonction publique

La majorité du Conseil d'Etat a décidé de déposer des projets de loi devant le parlement afin de définir les futures conditions salariales et de retraite des fonctionnaires malgré les réticences affichées des associations de personnel et des syndicats.

Bien entendu, il n'est pas imaginable pour la fonction publique d'accepter des coupes dans les rémunérations actuelles et futures. L'heure est donc à la mobilisation malgré la grande technicité des dossiers.

Nous vous rappelons que les enseignants du secondaire I et II ont accepté d'abandonner près de 20 mio de francs sur le budget de l'Etat afin de préserver l'unicité du statut il y a 4 ans et qu'ils ne sont pas prêts à lâcher plus !

Dès lors, **nous appelons tous les enseignants et en particulier les jeunes à se mobiliser** dans le bras de fer qui s'annonce, car les comparaisons salariales, à diplômes égaux, ne sont pas si flatteuses pour la fonction publique. Ainsi, le salaire médian genevois pour les personnes ayant une formation tertiaire est de 10'403.00 CHF/mois alors qu'un enseignant gagne moins de 9'700.00 CHF/mois en milieu de carrière (chiffres 2014).

Nous ne sommes vraiment pas des privilégiés !

L'UNION adresse ses vœux aux futurs managers de la fonction publique

En cette fin d'année difficile où les perspectives se ternissent pour la majorité de la fonction publique, il est une catégorie de fonctionnaires qui peut se réjouir. En effet, les cadres supérieurs de l'administration bénéficieront, en majorité, de conditions d'emploi favorables afin de permettre à l'Etat de « conserver ses meilleurs éléments » aux postes les plus importants.

Top Manager ?

«Toutes les fonctions d'encadrement sont regroupées dans un seul métier: le management (…) ventilées selon les domaines (…) sur trois ou quatre niveaux» (Présentation SCORE du CE). La plupart des cadres vont donc être propulsés dans les plus hauts «niveaux» de salaire. En effet, le nouveau système favorise la progression salariale des classes supérieures et les cadres devraient gagner jusqu'à 15'000 francs de plus par an. Le Conseil d'Etat «limitant» quant à lui son augmentation à 26'000 francs par an.

Et les enseignants ?

Bonne nouvelle : les enseignants gagnent … 0.1% au bout de 40 ans !
Mais bon il nous faudra travailler 40 ans, soit jusqu'à 66 ans compte tenu des 7 ans d'études universitaires nécessaires ! Et ceci à conditions que les annuités soient accordées chaque année. Par contre, il suffirait que les annuités ne soient pas accordées 5 fois pour que nous soyons perdants. Pas de chance non plus si vous obtenez votre titre après 30 ans …

Suite page suivante

Relations profs-élèves, la ligne rouge …

L'actualité récente a remis à l'ordre du jour l'épineuse question des relations profs-élèves. Indépendamment de la question de la majorité sexuelle (16 ans) ou civile, l'UNION tient à rappeler aux professeurs du secondaire II qu'un enseignant est réputé :

- avoir une influence particulière, une autorité dans son rapport d'éducation (art 188 al 1 code pénal suisse), ou
- tirer profit d'un rapport de dépendance (art 193 al 1 CPS) vis-à-vis d'un élève suivant une formation dans son établissement.

Dès lors, pour l'UNION toute interaction à caractère sexuel entre un enseignant et un élève est à proscrire, même si l'élève est majeur. Ceci constitue pour nous une ligne rouge que chaque enseignant a le devoir de ne pas franchir.

Néanmoins, il va sans dire que l'UNION, en traçant cette ligne rouge, rappelle toutefois le principe de la présomption d'innocence et ne se prononce donc pas sur la légalité d'une fin des rapports de service ou sur des poursuites pénales éventuelles basées sur ces faits. La protection juridique professionnelles dont bénéficient les membres de l'UNION reste donc pertinente dans de telles situations.

Offre exclusive pour les membres de l'UCESG (Protection Juridique CAP)

A partir du 1er septembre 2017, les membres de l'UNION bénéficient d'un rabais de 20% sur la protection juridique privée et circulation privaLex® .

Grâce à cette assistance juridique complète, vos intérêts, ainsi que ceux des personnes faisant ménage commun avec vous, sont valablement défendus et les frais pour ce faire pris en charge par la CAP Protection Juridique.

A titre d'exemple, voici entre autre des litiges pour lesquels la CAP intervient :

- Litige de droit du travail (pour personnes qui font ménage commun les membres de l'UNION étant naturellement couvert par notre assurance professionnelle)
- Litige de droit du bail
- Litige contractuel
- Défense pénale et administrative
- Faire valoir des prétentions extracontractuelles en dommages et intérêts
- Litige de droit du voisinage ou avec autres PPE
- Expropriations
- Renseignements juridiques dans tous les domaines couverts
- Conseils juridiques (CHF 1500): droit de la famille, du divorce et des successions.

Montant de couverture jusqu'à CHF 600'000.00 par sinistre

En cas d'intérêt il vous suffit de remplir le formulaire disponible sur notre site internet (**www.union-ge.ch** rubrique Trucs et astuces / Bons plans / Offre de protection juridique) et le faire parvenir à l'adresse indiquée.

Suite…

Vous avez dit annuité ?

Combien SCORE coûtera-t-il ? 40 millions d'ici 6 ans, soit l'équivalent d'une annuité… refusée… C'est donc faisable quoi ! D'autant plus, si on arrive à en économiser encore une ou deux d'ici là.

Bref

S'il semble évident, ou du moins probable, que les plus compétents d'entre nous se hissent aux fonctions stratégiques du simple fait de leurs mérites, il serait sûrement dommageable qu'ils nous quittent pour diriger des entreprises privées. Cependant, la question se pose de savoir si cet « exode » de haut cadre vers le privé est avéré ou s'il est plus courant de claquer la porte de l'administration lorsque l'on est un employé lambda. A l'UNION nous n'avons pas connaissance de cas de « manager » succombant aux sirènes du privé, mais nous connaissons plusieurs cas d'employé démissionnaire.

Coup de semonce de la fonction publique

(extrait article du Courrier du 5 décembre 2017)

Débrayage, assemblée du personnel, manifestation: les fonctionnaires genevois ont compté leurs forces ce lundi. Une nouvelle grève est d'ores et déjà annoncée.

C'est au cri de «Score, pas d'accord» que le cortège de la fonction publique genevoise s'est engouffré, ce lundi en fin de journée, dans des rues Basses illuminées par les décorations de Noël et (…) les gyrophares de la police. Représentants des enseignants, du social, de la santé, de la sécurité, de l'administration, de l'université, du parascolaire ou des écoles de musique, ils étaient un bon millier au départ du Palladium, et 2000 à l'arrivée devant l'Hôtel de Ville, selon le Cartel intersyndical.

Pour faire passer leur message en douceur, des calicots et pancartes aux slogans évocateurs, tels que «Ma retraite n'ira pas au Panama», «Dal Busco achète-toi une calculette» ou encore «Regarde ta Rolex, c'est l'heure de la révolte». De l'humour donc, mais surtout un objectif: faire reculer le gouvernement sur la nouvelle grille salariale de la fonction publique (Score) et la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG) (…)

Inquiétudes pour l'avenir

«Cette grille salariale est tellement opaque qu'on ne sait même pas qui gagnera quoi», déplorent Marie et Magalie, deux enseignantes du primaire. «Et pour nos retraites, le gouvernement veut nous faire cotiser plus et toucher moins.»

Breaking News : Accord entre l'Etat et la police

(extrait article de la RTS du 19 décembre 2017)

Le Syndicat de la police judiciaire (SPJ) a finalement accepté lundi soir et signé mardi le protocole d'accord visant notamment à abandonner la prise en charge des frais médicaux pour les policiers genevois.

En contrepartie à l'abandon de la prise en charge intégrale des frais médicaux (…) une indemnité de 583 francs et 30 centimes sera versée. Déclassés en avril, **les inspecteurs regagneront en outre leur classe salariale**. Les gendarmes montent également d'une classe, soit 3000 francs de plus la première année d'engagement.

Le basculement de toute la gendarmerie dans la classe 15 devrait coûter 800'000 francs à l'Etat.

Le Syndicat de la police judiciaire, l'Union du personnel du corps de police et le Conseil d'Etat ont signé l'accord mardi. Il doit entrer en vigueur le 1er janvier 2018.

Le bureau de l'UNION vous souhaite de très bonnes fêtes et une excellente année 2018

Edit. Resp. Bureau UCESG